

# COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

## COMMISSION DE LABELLISATION TERRITORIALE

**Consultation dématérialisée  
26 juillet 2023**

**Avis favorable sur l'évolution du zonage réglementaire relatif à la géothermie de  
minime importance (Gmi) en Normandie**

**La Commission de Labellisation Territoriale,**

**Vu**

- le code de l'environnement ;
- le décret n°2015-15 du 8 janvier 2015 modifiant le décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherche et d'exploitation de géothermie ;
- l'arrêté du 25 juin 2015 relatif à la carte des zones en matière de géothermie de minime importance ;
- le rapport du bureau de recherche géologique et minière de 2023 ;
- la délibération du comité de bassin n° CB 20-08 du 4 avril 2023 approuvant le règlement intérieur du comité de bassin ;
- la délégation de pouvoir donnée à la commission de labellisation territoriale par le comité de bassin pour se prononcer sur cette révision ;
- la saisine du président du comité de bassin Seine Normandie par le préfet de la région Normandie en date du 1er juin 2023 réceptionnée le 26 juin 2023 ;
- la consultation par voie électronique réalisée du 20 au 25 juillet 2023.

**Considérant** l'objectif de révision de la carte nationale du zonage réglementaire relatif à la géothermie de minime importance (GMI) en Normandie,

**Émet un avis favorable** au principe du passage d'une carte nationale à un niveau de connaissance à des cartes régionales avec 3 horizons (10-50 m, 10-100 m et 10-200 m) en ce qui concerne le zonage réglementaire relatif à la géothermie de minime importance, conformément à l'arrêté du 25 juin 2015 susvisé, à l'échelle de la région Normandie,

**Mentionne** la réalisation actuelle d'une étude relative à la salinisation des aquifères dans le département de la Manche et interroge sur la nécessité d'une mise à jour des données concernant le phénomène de biseau salé, à l'issue de l'étude.

Fait à Courbevoie, le 26 juillet 2023

Le Président de la Commission de  
labellisation territoriale



Gérard SEIMBILLE

La Vice-présidente de la Commission de  
labellisation territoriale



Claire GRISEZ